

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS JEUNES DE LA HAUTE – VIENNE

POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES - CADETS

Adoption : 01/09/2016
Entrée en vigueur : 01/09/2016
Validité : 30/06/2017

Article 1 :

Ce règlement est valable pour la saison 2016/2017.

Article 2 :

Le championnat InterClubs Départemental de la Haute-Vienne est mis en place et contrôlé par le Comité Directeur du Comité Départemental de la Haute-Vienne de Badminton.

Article 3 : Généralités

Ce championnat oppose des équipes de clubs de la Haute-Vienne affiliés à la Fédération Française de Badminton.

Il comporte:

1- un interclubs Poussins, qui désignera le champion Poussins, composé d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre d'inscrits.

Une équipe est composée de 2 joueurs minimum, dont obligatoirement un garçon et une fille.

2- un interclubs Benjamins, qui désignera le champion Benjamins, composé d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre d'inscrits.

Une équipe est composée de 2 joueurs minimum, dont obligatoirement un garçon et une fille.

3- un interclubs Minimes, qui désignera le champion Minimes, composé d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre d'inscrits.

Une équipe est composée de 2 joueurs minimum, dont obligatoirement un garçon et une fille.

4- un interclubs Cadets, qui désignera le champion Cadets, composé d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre d'inscrits.

Une équipe est composée de 2 joueurs minimum, dont obligatoirement un garçon et une fille.

5 - un interclubs réunissant les 4 catégories et qui désignera le Champion InterClubs Jeunes en comptabilisant les points gagnés par chaque club dans chaque catégorie. Un club n'est pas obligé d'engager une équipe dans chaque catégorie.

Article 4 : Inscription des équipes

L'inscription des équipes doit obligatoirement être faite par le Président du club et le responsable de l'équipe au plus tard avant le **16/10/2016**, à la Commission Jeunes du Comité Départemental, par un document écrit (support papier ou électronique).

Les responsables des clubs devront veiller à bénéficier de l'autorisation parentale des joueurs inscrits. **De plus, un responsable de chaque club devra être présent lors de chaque rencontre.**

Article 5 : Participation au championnat

Pour participer au championnat, chaque club doit remettre à la Commission Jeunes du Comité Départemental la liste des joueurs et joueuses formant leur(s) équipe(s) avant le 16/10/2016.

Les équipes doivent être composées de joueurs (ses) Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets ayant une licence dans le club engagé. Un même joueur ne pourra pas jouer dans deux catégories.

Après vérification et confirmation de l'exactitude des informations indiquées dans chaque liste, la Commission Jeunes enverra ces listes à chaque club au moins 8 jours avant la première rencontre.

Un droit d'inscription de 6 € par équipe est exigé et doit être réglé avant la première rencontre.

Article 6 : Liste de l'équipe

Pour être recevable, la liste de l'équipe doit comporter les informations suivantes :

- la catégorie dans laquelle l'équipe s'inscrit
- le nom et le sigle du club
- le nom de l'équipe
- le nom du responsable d'équipe et ses coordonnées. Une même personne peut être responsable de 3 équipes maximum
- le nom et le classement des joueurs (ses) inscrits

Article 7 : Rythme des rencontres

Dans chaque catégorie, chaque équipe rencontrera toutes les autres équipes.

Les rencontres se dérouleront soit le samedi, soit le dimanche. Toutes les équipes seront regroupées dans un même gymnase.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, et du nombre de terrains disponibles, plusieurs rencontres pourront être disputées sur une même journée

Plusieurs journées seront organisées, en fonction du nombre d'équipes inscrites. Les clubs participants sont vivement invités à se positionner pour accueillir une journée d'Interclubs Jeunes.

Dès que la Commission Jeunes du Comité Départemental aura toutes les données, elle établira un calendrier qu'elle adressera à tous les responsables d'équipes. Ce calendrier indiquera la date et le lieu des journées du championnat.

Article 8 : Déroulement d'une rencontre

Avant le début de la rencontre, les responsables donnent conjointement la composition de leur équipe.

Chaque rencontre se compose de 3 matchs : 1 Simple Homme, 1 Simple Dame, 1 Double Mixte.

Les matchs se déroulent par auto - arbitrage. Les volants sont à la charge des joueurs (obligation de jouer avec des volants plumes).

Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible et de force majeure par un autre joueur figurant sur la liste, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match, sinon le match est perdu par w.o.

Pour déterminer à chaque rencontre l'équipe gagnante, le calcul des points se fait de la façon suivante :

- match gagné : 1 point
- match perdu : 0 point
- match forfait volontaire : -1 point

Les capitaines d'équipes vérifient les résultats et signent la feuille de rencontre. Les feuilles de rencontre sont centralisées par la Commission Jeunes du Comité Départemental, qui établira les différents classements, et saisira les résultats sur Badnet.

Article 9 : Litiges

En cas de litige, le responsable de l'équipe demandeuse doit en informer le plus rapidement possible la Commission Jeunes qui entendra les deux responsables d'équipe et tranchera si aucun accord n'est trouvé.

Article 10 : Cas des forfaits

Une équipe incomplète pour disputer une rencontre est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer et à jouer le restant des matchs.

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match sur le score de 21-0 / 21-0.

Article 11 : Détermination du classement des équipes

➤ Classement des rencontres de poules :

Le classement des équipes dans chaque poule est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire : 3 points
- Défaite : 1 point
- Défaite par forfait : 0 point

S'il y a égalité entre deux équipes ou plus, le classement sera établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres entre les équipes qui sont à égalité; puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus puis entre le nombre de points gagnés et perdus.

Si l'égalité est ramenée à deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus dans la ou les rencontres les ayant opposées, puis en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus, puis en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus.

➤ Classement au sein d'une catégorie :

Lorsqu'une catégorie comporte plusieurs poules, le classement complet de la catégorie est déterminé par des rencontres entre les équipes occupant le même rang à l'issue des rencontres dans leurs poules respectives. Il peut s'agir de rencontres uniques, s'il y avait 2 poules au départ, ou de nouvelles poules s'il y en avait davantage.

➤ Classement Général des InterClubs Jeunes :

Le classement des Interclubs Jeunes toutes catégories sera établi selon un barème de points correspondant au classement des équipes des clubs dans chaque catégorie. Le barème est le suivant :

- Vainqueur d'une catégorie : 10 points
- Deuxième d'une catégorie : 8 points
- Troisième d'une catégorie : 6 points
- Quatrième d'une catégorie : 4 points
- Cinquième d'une catégorie : 2 points
- Toute autre équipe ayant participé à une catégorie : 1 point

Article 12 : Récompenses

Le club déclaré Champion Interclubs Jeunes toutes catégories recevra un trophée spécifique à cette compétition sur lequel seront gravés la saison en cours et son sigle. Ce trophée sera remis en jeu pour la saison suivante

Article 13 :

La participation à ce championnat implique l'acceptation du présent règlement.